

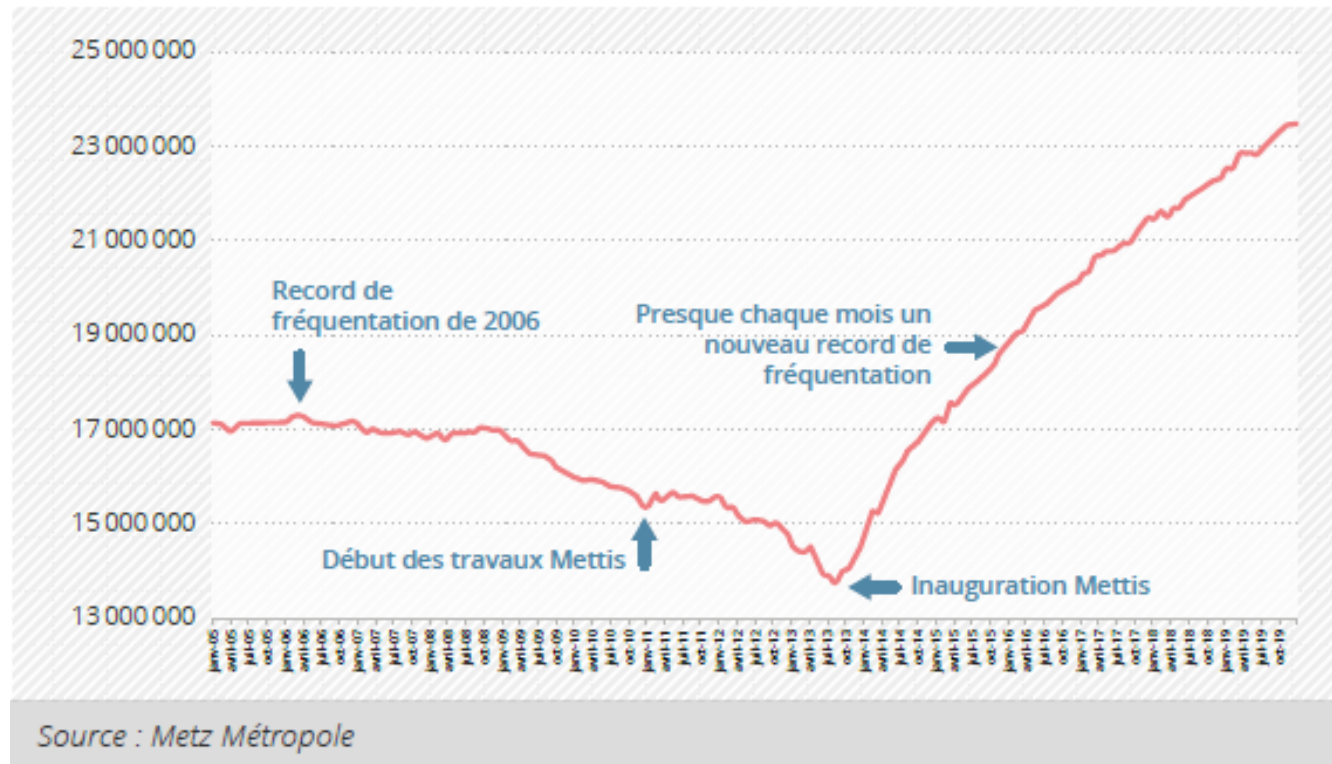
# PROJET DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE METTIS A



# UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ DES LIGNES METTIS A ET B

Une fréquentation qui est passée de 14 millions de validations en 2013 à 23,5 millions de validations en 2019.

## FRÉQUENTATION DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA MÉTROPOLE



# LE PROLONGEMENT METTIS A

## UNE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS 2020

Les objectifs du projet :

- Améliorer la desserte des secteurs stratégiques de la Métropole et notamment de l'Actipôle
- Mettre en place des sites propres afin d'accroître les vitesses du bus
- Déployer des parkings de rabattement sur les axes de transports collectifs structurants
- Développer des aires de covoiturage à proximité des points d'échange du réseau routier structurant afin de favoriser cette pratique



# LA DESSERTE DE L'HÔPITAL ROBERT SCHUMAN

- Un projet initialement prévu avec la mise en œuvre des premières lignes Mettis
- Une mise en œuvre décalée dans un objectif de cohérence avec le développement de l'Hôpital Robert Schuman



**1 864**  
salariés dont



**154** médecins et  
**24** internes



Source : [hopital-schuman-2020.fr](http://hopital-schuman-2020.fr)

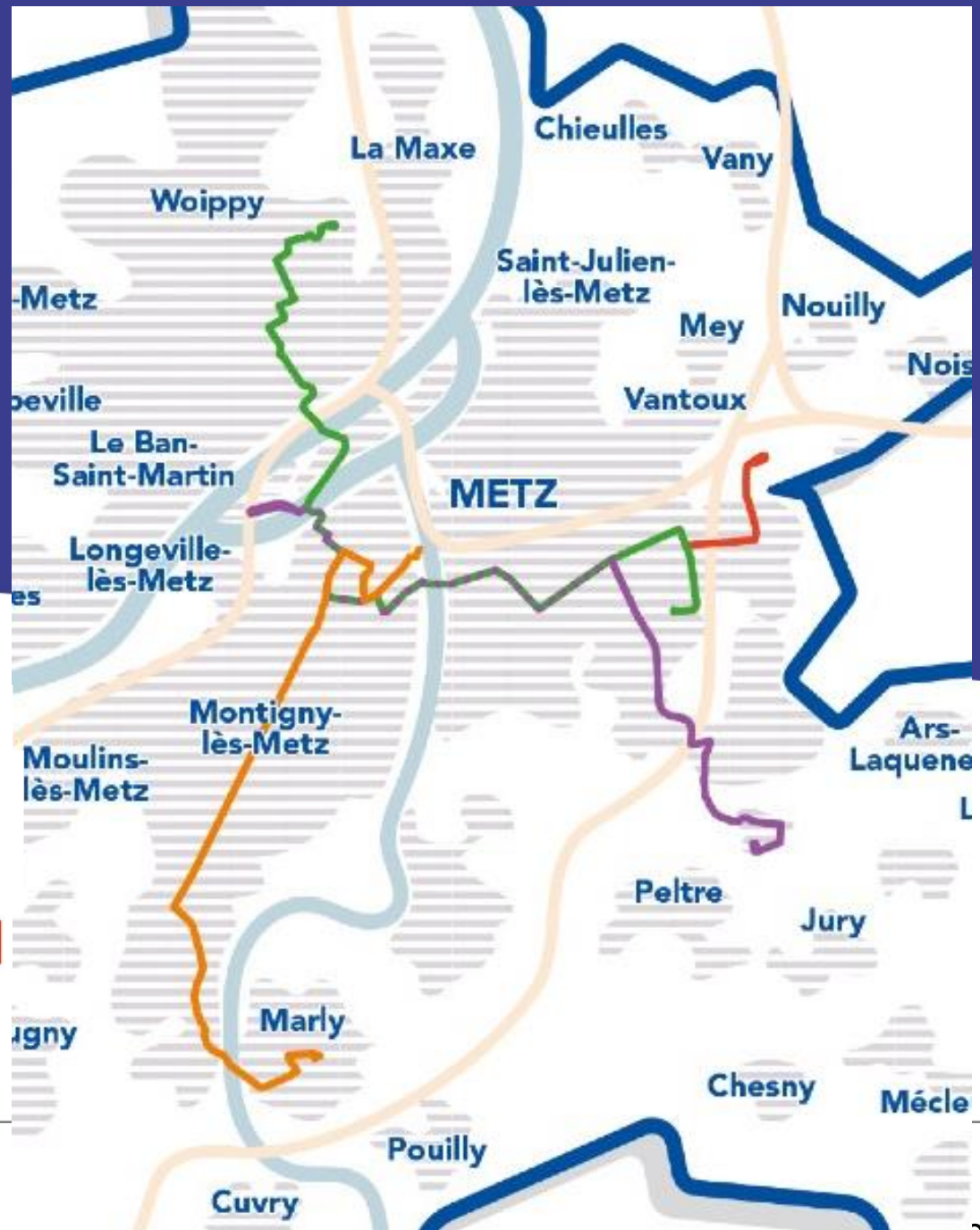


METTIS A

METTIS B

Projet METTIS C

Prolongement de METTIS A - Hôpital Robert Schuman



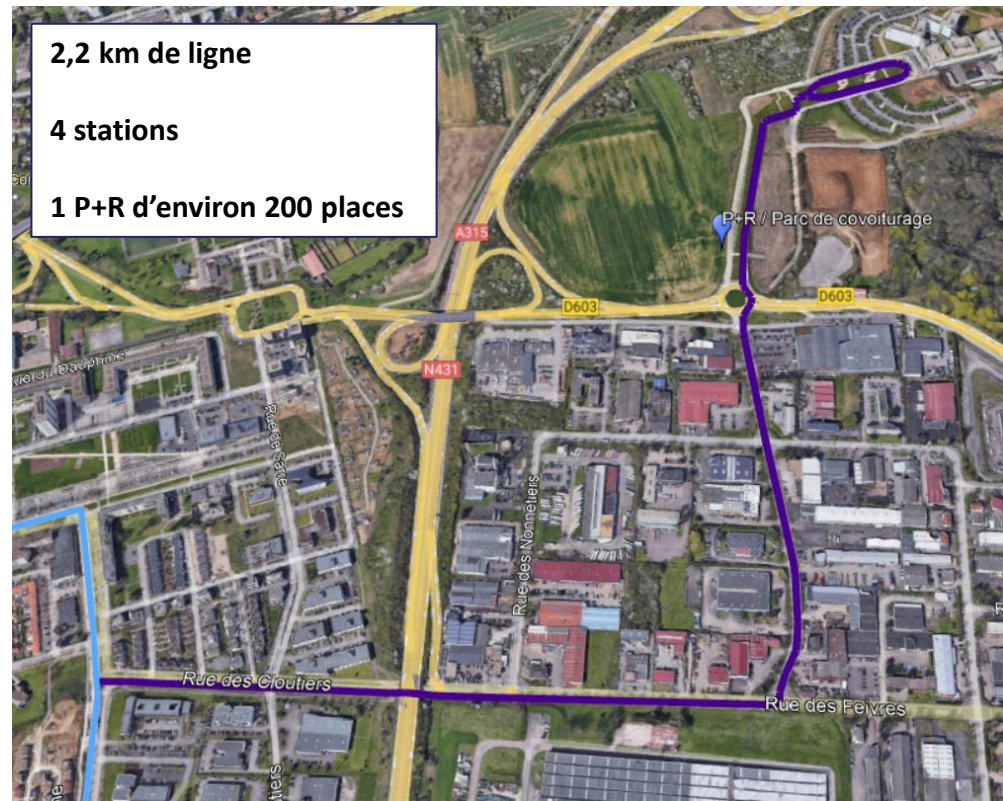
# LE PROJET ET SES GRANDS PRINCIPES

# LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE METTIS A

- Plus de 5 000 emplois supplémentaires desservis
- Un haut niveau de service :
  - Confort à bord et en station
  - Régularité et fiabilité du service
- Une connexion directe avec les multiples pôles d'activité de l'Eurométropole:
  - Le cœur métropolitain
  - La Gare de Metz
- Un lien plus fort avec le sud grâce à l'arrivée de METTIS C
- Aménagement d'un P+R / parc de covoiturage

## Une offre de service BHNS homogène

- une amplitude de service de 5h00 à 24h00 ;
- 20 minutes de 7h00 à 19h30 ;
- des renforts de service en heure de pointe.



# PRINCIPES SUIVIS POUR LE TRACE

1. Maintien de la circulation générale dans les 2 sens
2. Mise aux normes des trottoirs
3. Maintien des aménagements cyclables
4. Création de couloirs bus au niveau des secteurs congestionnés
5. Maintien du stationnement



# INSERTION DU PROLONGEMENT METTIS A

Obligations du Maître  
d'ouvrage :

- Réalisation d'aménagements cyclables (loi LAURE)
- Mise aux normes des trottoirs

Différents types de  
réaménagements :

- Réutilisation des infrastructures existantes - - - - -
- Travaux liés aux couloirs bus et aux aménagements vélos .....

PROJET PROLONGEMENT METTIS A



